

Fiche d'information

Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Les renseignements demandés sur cette fiche ont pour but de faciliter les communications avec votre organisation concernant le programme, d'identifier le lieu d'élimination des matières résiduelles résidentielles de votre municipalité et d'indiquer l'option choisie concernant la reddition de compte annuelle. Il est donc important de bien inscrire l'adresse, ainsi que le nom de la personne responsable de la gestion du programme dans votre organisation à qui nous devons adresser toute information relative au programme, ainsi que les versements de subventions.

1- Renseignements généraux

Identification de la municipalité / MRC / Régie / Communauté autochtone		
Votre numéro de dossier : 3911-		
Nom de la municipalité / MRC / Régie / Communauté autochtone	Votre numéro d'entreprise (NEQ)	
Prénom et nom du responsable du programme	Fonction / titre	Téléphone
Adresse de correspondance	Municipalité / Ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région administrative	
Télécopieur au bureau	MRC	
Courriel du répondant	Circonscription	

2- Identification du lieu d'élimination des matières résiduelles du secteur résidentiel

Lieu d'élimination
Indiquer le lieu d'élimination principal des matières résiduelles résidentielles (ordures ménagères) utilisé par votre municipalité, votre MRC, votre Régie ou votre Communauté autochtone :
<input type="checkbox"/> Installation d'incinération <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET)
Nom et adresse du lieu d'élimination principal :
Date effective d'utilisation du lieu d'élimination :

3- Reddition de compte annuelle

Option choisie

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs offre deux options aux municipalités concernant la reddition de compte annuelle. Veuillez cocher l'option choisie qui sera valide jusqu'à avis contraire par votre municipalité.

Option 1 :

Option 1 : États financiers du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Si votre municipalité désire utiliser cette option, elle autorise le Ministère à utiliser les données provenant du MAMROT et de Recyc-Québec (Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables) afin d'être en mesure de confirmer que les dépenses consacrées à la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles par votre municipalité égalent ou excèdent les subventions reçues à cette fin.

Veuillez prendre note que tout retard dans la production des états financiers annuels au MAMROT pourrait retarder le versement de la subvention à votre municipalité.

Option 2 :

Option 2 : Formulaire du Ministère et vérificateur externe

Si votre municipalité désire utiliser cette option, vous devez remplir le *Bilan de la gestion des matières résiduelles par la municipalité*. Vous trouverez ce document sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/redevance/index.htm>

Nous vous rappelons que le bilan de l'année concernée doit être accompagné de l'avis du vérificateur externe et envoyé au Ministère au plus tard le 30 avril de l'année suivante. Veuillez prendre note que tout retard dans la transmission de ces documents pourrait retarder le versement de la subvention à votre municipalité.

Remarque :

La municipalité qui choisit l'option 1 pourra exceptionnellement produire le bilan de gestion des matières résiduelles (option 2) si, pour une année donnée, elle ne peut produire ses états financiers vérifiés au MAMROT dans les délais prescrits, et ce, dans le but de ne pas retarder le versement de la subvention.

Pour les deux options, le Ministère se réserve le droit d'effectuer une vérification des dépenses admissibles dans le cadre du programme.

Attestation du directeur général, du trésorier ou du greffier

Signature

Titre

Date

Veuillez transmettre la fiche d'information dûment complétée à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Redevances à l'élimination de matières résiduelles
675, boul. René-Lévesque-Est, 29^e étage, boîte 96
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3929, télécopieur : 418 644-4598
Courriel : redevances@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca